



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 60953

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de Mme la ministre de l'outre-mer sur l'application de l'article 75 de la loi d'orientation pour l'outre-mer. En effet, il était prévu, dans cet article, l'installation d'un observatoire des prix et des revenus. Or à ce jour, aucun décret n'a été pris en ce sens. À la Réunion, plus de 100 000 personnes souffrent du chômage et 75 000 dépendent du RMI ; le coût de la vie ne cesse d'augmenter et le pouvoir d'achat des ménages baisse. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend mettre en place un observatoire des prix et des revenus, qui permettrait de faire toute la lumière sur la réalité de la situation et donc de pouvoir y apporter des solutions appropriées.

Texte de la réponse

Le dernier chapitre de l'annexe spécifique relative aux départements d'outre-mer du projet de loi de finances pour 2005 a fourni au Parlement, en octobre 2004, des informations portant sur les comparaisons de salaires et de prix avec la métropole. Ces données montrent que l'évolution des prix sur 10 ans a été plus forte à la Réunion qu'en métropole ou dans les départements français d'Amérique. Ainsi, l'écart des niveaux de prix entre la Réunion et la métropole, qui était de + 15,6 % en 1992, atteint 19,7 % en 2003, niveau supérieur à ceux relevés aux Antilles (9,8 % en Guadeloupe et 10,5 % à la Martinique) et en Guyane (17,6 %). Le tableau suivant extrait du document l'illustre.

NIVEAU	GADELOUPE	MARTINIQUE	GUYANE	RÉUNION	MÉTROPOLE
1992	110,0	108,4	120,5	115,6	100
Hausse des prix 2003/1992	18,4 %	21,4 %	15,7 %	23,1 %	18,7 %
Niveau 2003 estimé	109,8	110,5	117,6	119,7	100

Source : INSEE.

La cause de cet écart entre les DOM demanderait un examen approfondi. L'explication est probablement davantage à rechercher au niveau local (comportement des acteurs économiques, marges pratiquées, ...) qu'au niveau du coût des importations, a priori assez homogène entre les DOM. Les informations ci-dessus vont désormais être fournies tous les deux ans au Parlement en application de l'article 135 de la loi de finances pour 2004 ; elles seront enrichies d'informations nouvelles par les enquêtes de l'INSEE. Ainsi, l'objectif d'amélioration de la régularité et de la fiabilité de la production de données statistiques, qui était visé par l'article 75 de la loi d'orientation pour l'outre-mer, avec la mise en place d'un observatoire des revenus et des prix, sera satisfait dans le cadre des obligations nouvelles de l'État pour la préparation des lois de finances initiales présentées au Parlement. En outre, la publication chaque année par l'INSEE, dans son tableau économique de la Réunion, de données détaillées et actualisées sur les revenus ventilés par qualification et sexe et incluant des comparaisons avec les autres DOM et la France métropolitaine, permet dès à présent aux acteurs intéressés de procéder aux analyses et comparaisons régionales qui leur semblent nécessaires, en tenant compte éventuellement des

informations statistiques également publiées sur les revenus fiscaux, sur les prestations versées au titre de la protection sociale et sur l'évolution des divers minima sociaux.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60953

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2911

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4674